



Toute l'équipe vous souhaite la bienvenue. Pour faire votre réservation vous devez :

- prendre contact avec nous par email contact@water-addict.com ou par tél: **+33 (0)7 83 12 57 40** pour connaître la disponibilité. et les tarifs.
- nous renvoyer le **contrat de location** ci-dessous par courrier ou par e-mail accompagné d'un acompte de 50% payable par virement bancaire, chèque ou chèques ANCV.

Vous avez choisi la location :

Villa SANDY BEACH - 8-10 personnes **CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE**

Entre les soussignés :

Dénommé le bailleur d'une part : **Karen Jurnet**

Adresse : 12 impasse des œillets des dunes - 40130 Capbreton France

☎ 07.83.12.57.40 / 06.83.24.11.57 - E-mail : contact@water-addict.com

Et dénommé le preneur d'autre part:

Nom: Prénom:
Adresse :
Ville : Code Postal : Pays :
☎ - E-mail :
Nombre d'occupants: Adultes x & Enfants x

DUREE DU SEJOUR : nuitées

du/...../..... (après 15h)

au/...../..... (avant 11h)

PRIX ET REGLEMENT (vérifier les tarifs par e-mail)

Montant du loyer : Euros pour cette période

+ Navette (aéroport de Biarritz ou gare de Bayonne) : 40€ ALLER 80€ ALLER/RETOUR

TOTAL à payer :€

Adresse de la location : Villa indépendante située au **46 avenue de Biarritz 40130 CAPBRETON**

Afin de valider votre réservation, merci de renvoyer :

le contrat signé

acompte 50% x loyer€ =€

chèque virement bancaire chèques vacances

Attestation d'Assurance Villégiature (gratuite à demander à votre assureur , peut être envoyé plus tard)

Le solde de 50% x loyer€ =€ sera à adresser par le preneur au moins 30 jours avant le début du séjour.

Pour les virements bancaires, voici les coordonnées bancaires de Karen Jurnet :

COORDONNEES BANCAIRES : Société Générale (00038) 437 av du Touring club – 40150 Hossegor

Code banque	Code guichet	N° Compte	Clé RIB
30003	00318	00052202620	27

IBAN : FR76 3000 3003 1800 0522 0262 027

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

TAXES DE SEJOURS à régler sur place

Taxes de séjours non inclus dans le prix négocié : prévoir 0,80 Euros par jour (gratuit pour les - de 13 ans) et par personne à la charge du loueur :

soit 0,80 xjours x pers=euros **payable sur place**

ECOLE DE SURF

Prise en charge à domicile :

Réservez vos cours de surf/bodyboard/stand-up paddle avec l'école Water -Addict:

Cours particulier de 1h : 80€/pers maximum 2 pers Stage semaine enfant 5 séances x 1h30 140€

Stage semaine adulte 5 séances x 1h30 155€ minimum 3 pers

Sur place vous pouvez aussi louer du matériel : combinaisons, surf, bodyboard + palmes, longboard, stand up paddle.

CONDITIONS GENERALES

La présente location est faite aux conditions générales ci-dessous :

- La remise des clés** et l'état des lieux d'entrée se font sur place après 15h par **Karen Jurnet ou Franck Ehrhard**
téléphone : 07.83.12.57.40 / 06.83.24.11.57
La restitution des clés et l'état des lieux de sortie à l'issue du séjour se font sur place avant 11h par Karen Jurnet ou Franck Ehrhard
- ANNULATION** : Il est convenu qu'en cas de désistement du preneur :
 - il perd les arrhes versées
 - à moins d'un mois avant la prise d'effet du bail, il verse en outre la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.
- Obligation pour le ou les preneurs d'occuper les lieux personnellement, de les habiter « en bon père de famille » et de les entretenir. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location seront à la charge du preneur (mobiliers ou matériels cassés ou détériorés, ou dont l'usure dépasse la normale pour la durée de la location).
Il est interdit par le règlement :
 - de fumer à l'intérieur de l'habitation,
 - de dormir à, plus de 10 personnes dans la maison,
 - d'entreposer quoique ce soit dans les parties communes à l'exception des vélos dans le local vélo (ou le rez de jardin destinés aux vélos),
 - d'amener des animaux,
- Les locaux sont **loués propres et doivent être restitués propres**. Le ménage de sortie est inclus (forfait de 4 heures), **mais** s'il y a lieu le propriétaire ou son représentant est en droit de réclamer au preneur, à son départ un supplément .
- Le preneur s'engage à s'assurer contre les risques locatifs. Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts.
Le preneur s'engage donc à fournir une **attestation d'assurance Villégiature** (Responsabilité Civile + incendie, dégât des eaux, vol etc), document fourni par son assurance sur simple demande (acte gratuit).
- La fourniture du linge de maison est incluse (draps housse, housses de couette, taies d'oreillers, serviettes de bain, torchons, tapis de sdb).
L'**alaise de matelas**, et les **protèges oreillers, propres, mis à votre disposition**, ne doivent en aucun cas servir de drap housse ou de housse de couette et taie d'oreillers puisque leur fonction et de maintenir l'hygiène pour tous les locataires.
- Le dépôt de garantie devra être payé à l'arrivée auprès de Franck Ehrhard ou Karen Jurnet (**1000 Euros**). Il sera restitué au moment de l'état des lieux de sortie, sauf en cas de retenue.

SIGNATURES

Contrat de location fait en deux exemplaires à Capbreton, le/...../20...

Signature du Bailleur Karen JURNET

Signature du Preneur précédée de Lu et approuvé

X

X